

COMMUNE DU MUY

AM/PM/2026 N°075**ARRETE DU MAIRE**Restriction particulière au stationnement

Route de la BOURGADE du N°15 au N°25 et sur les places « ARRÊT MINUTE » sises devant le Monument aux Morts

A l'occasion de l'installation d'un podium pour la SOIRÉE CRÉOLE

Du jeudi 2 juillet 2026 au samedi 4 juillet 2026

LE MAIRE DU MUY,

VU le code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 417-10 et R 411-21-1 ;

VU l'installation d'un podium qui a lieu sur la route de la Bourgade, du jeudi 2 juillet 2026 au samedi 4 juillet 2026, à l'occasion de la SOIRÉE CRÉOLE ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules est strictement interdit du jeudi 2 juillet 2026 à 13h00 au samedi 4 juillet 2026 03h00, route de la BOURGADE du N°15 au N°25 et sur les places « ARRÊT MINUTE » sises devant le Monument aux Morts, dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 : Des panneaux d'interdiction et des barrières sont mis en place par les agents du centre technique municipal afin d'informer les usagers.

ARTICLE 3 : Tout véhicule constaté en infraction au présent arrêté peut être verbalisé et mis en fourrière par le chef de la police municipale ou l'officier de police judiciaire de la Brigade de proximité de la gendarmerie nationale.

ARTICLE 4 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Chef de la police municipale du Muy
- La brigade de proximité de gendarmerie nationale du Muy
- Responsable des services techniques du Muy

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne sur le site du Muy « ville-lemuy.fr »

Date :

30 JUIN 2026

LE MUY, le 30 juin 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER